



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 2026-169-2.1.2 du 6 mai 2026, la maire de la commune de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision générale du PLU arrêté le 15 décembre 2025.

L'enquête publique se déroulera :

du 15 juin 2026 à 9h00 au 17 juillet 2026 à 12h00

Par décision n°E26000036/86, le président du tribunal administratif de POITIERS a désigné Monsieur Jean-Marie CLERGET en qualité de commissaire enquêteur et Madame Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire-enquêteure suppléante.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON – 262 rue de la république – CS 20020 – 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur support papier ou sur un poste informatique dédié à la mairie de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON aux heures habituelles d'ouverture, hors jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, à savoir :

Lundi au vendredi de 8H45 à 12H15 et de 13h30 à 17h15 / Samedi de 9h00 à 12h00

Durant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet dédié 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7331/>

Le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON (<https://www.saintgeorgesdoleron.com> rubrique : « La mairie / Affichage légal / Enquête publique et dossiers d'information »).

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7331/>
- via l'adresse mail dédiée : enquete-publique-7331@registre-dematerialise.fr
- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie hors jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles ;
- par voie postale au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : « Monsieur le commissaire enquêteur – Enquête publique relative au projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme – 262 rue de la république – CS 20020 – 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON » ;

Monsieur Jean-Marie CLERGET, commissaire enquêteur, (Madame Sylvie DANDONNEAU commissaire-enquêteure suppléante, le cas échéant) se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites et orales lors des permanences aux lieux, jours et horaires indiqués ci-dessous ;

- **Mairie de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON** / 262 rue de la république / 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON.
Lundi **15 juin 2026** de 9h00 à 12h15 / Vendredi **26 juin 2026** de 13h30 à 17h15 / Vendredi **17 juillet 2026** de 9h00 à 12h00
- **Salle municipale de CHAUCRE** / 25 rue de la côte sauvage / CHAUCRE / 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON.
Jeudi **18 juin 2026** – 14h00 à 17h30 / Jeudi **2 juillet 2026** – 9h00 à 12h00
- **Salle de la Capitainerie du port à BOYARDVILLE** / Quai du Clapotis / BOYARDVILLE / SAINT-GEORGES-D'OLÉRON.
Mardi **30 juin 2026** – 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- Au siège administratif de l'enquête publique : Mairie – 262 rue de la République – 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, aux heures habituelles d'ouverture, hors jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.
- Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7331/>

Au terme de l'enquête, le conseil municipal de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON aura compétence pour prendre la décision d'approbation du projet de révision générale du PLU.

La maire, Dominique RABELLE